

LE JOURNAL DE PARIS I

PANTHEON - SORBONNE

EDITORIAL

N° 3 AVRIL 1990

Avec le printemps la vie connaît un regain d'activités à l'Université comme partout ailleurs.

Les commissions de spécialité et d'établissement (CSE) s'activent à cette difficile et essentielle mission consistant à sélectionner ceux qui auront l'honneur (pour la plupart après avis du Conseil National des Universités) de venir enseigner dans notre prestigieuse université et que nous accueillerons avec beaucoup de plaisir et d'amitié tant leur renfort nous sera indispensable dans l'accomplissement de notre passionnante mission d'enseignement et de recherche.

Outre la sélection des futurs enseignants-chercheurs, l'université prépare traditionnellement au mois de mars son budget pour l'année en cours. Le budget proposé pour l'année 1990 vient d'être approuvé en première lecture par le Conseil d'Administration de notre université, ce qui prouve que ce budget, certes insuffisant tant sont grands nos besoins et important notre retard dans tous les domaines, a su tenir compte des grands équilibres nécessaires et de certaines actions, que j'ai tenu à voir développées dans son élaboration. Quelles sont ces actions ?

1) Amélioration des conditions de vie, d'hygiène et de sécurité par une action budgétaire spécifique. Cela permettra, en plus des grandes réalisations prévues au budget et concernant déjà ces points essentiels, d'améliorer les conditions de vie dans notre université à la lumière des propositions que nous feront les comités d'hygiène et de sécurité prochainement mis en place.

2) Mise en place par des moyens appropriés d'une véritable politique de communication. Ce journal en est un exemple et je tiens à rappeler que chacun peut s'y exprimer librement pour l'intérêt de notre université. D'autres réalisations telles que la publication de "l'année Paris I - 1990" verront le jour d'ici à la fin de cette année.

3) Augmentation des dotations pédagogiques des UFR. Cette augmentation de 50% se fera en deux étapes. La première concernera à parts égales toutes les UFR, la deuxième sera l'occasion d'un rééquilibrage tenant compte, après concertation avec les directeurs d'UFR nouvellement élus, des besoins spécifiques des différentes composantes et permettra d'atténuer certaines inégalités flagrantes.

Les heures complémentaires ont été un véritable casse-tête tant l'attribution initiale était insuffisante. Le Ministère l'a bien compris et, dans un deuxième temps, nous a attribué plus de dix mille heures supplémentaires ce qui permettra d'assurer les enseignements.

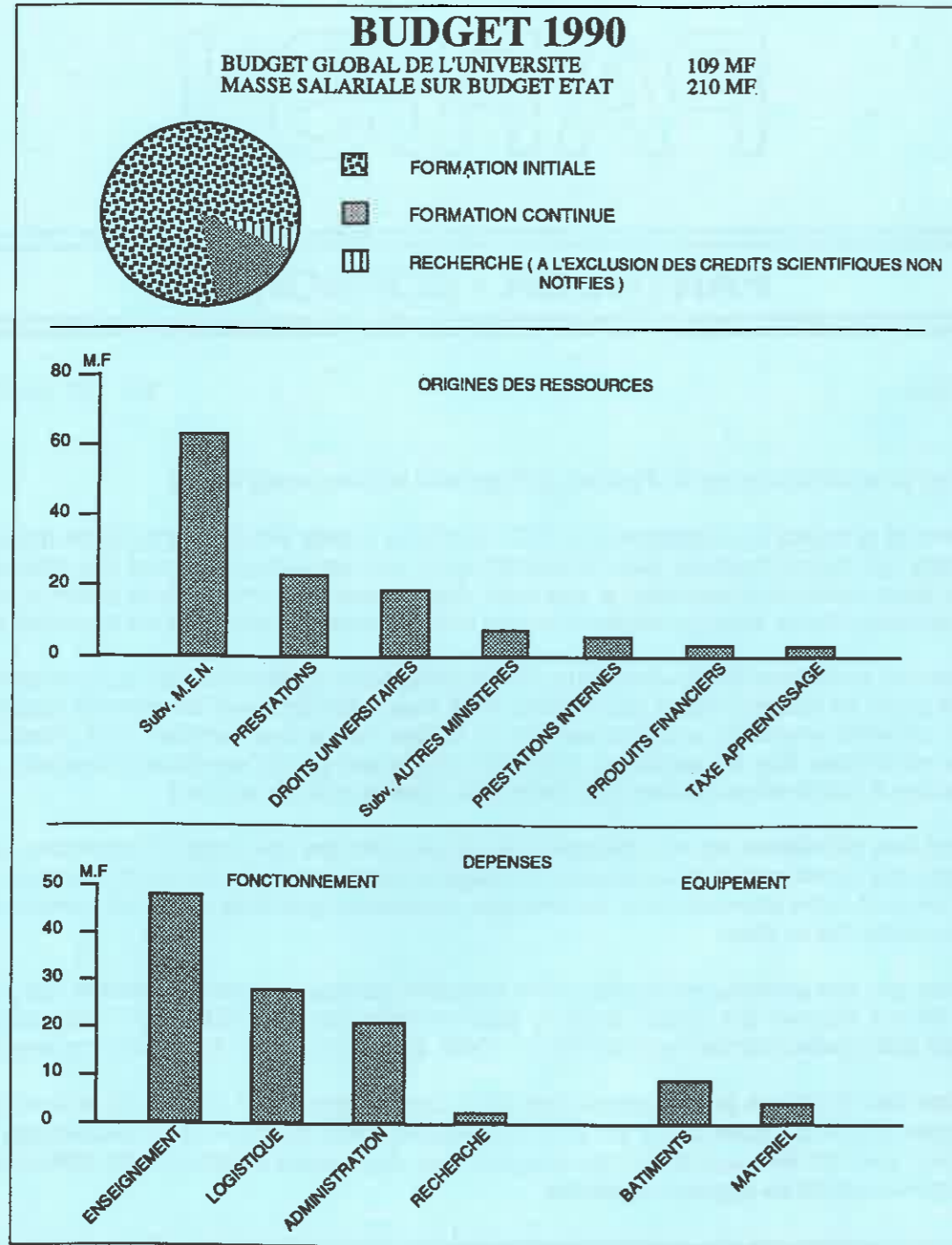
Enfin la dernière tranche de 0,5 MF du remboursement de la dette contractée par l'université il y a quelques années a été annulée et transférée en crédits d'équipements.

Je le répète, ce budget est insuffisant malgré la sensible augmentation par rapport à celui de l'an dernier, mais il a été élaboré dans un souci de gérer au mieux et dans l'intérêt de tous ce qui est à notre disposition.

Pour conclure, je voudrais souligner la performance accomplie par Madame Maillard-Billat, notre nouvel agent comptable, qui nommée au 1er février 1990 a su, avec l'aide efficace de ses services, établir un budget cohérent tenant compte des différents impératifs.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances de Pâques.

Georges HADDAD



Le budget de l'université et des bibliothèques qui s'élève à 109 MF est en augmentation de 20% par rapport à celui de 1989.

1/ En recettes, la progression résulte des subventions accordées pour l'immeuble du 17 rue de Tolbiac (loyer et travaux) et pour le gros entretien des bâtiments universitaires.

Les subventions de l'Etat, des communautés Européennes, de la région Ile de France représentent 53 % des ressources de l'Université.

Les ressources propres (droits universitaires, formation continue, locations, taxe d'apprentissage, produits financiers) représentent 47 % des ressources.

Le budget ne comprend pas la subvention de recherche qui sera notifiée prochainement dans le cadre du plan biennal 1990-1991.

2/ Les dépenses des services généraux ont été chiffrées avec le maximum de rigueur afin de pouvoir :

- augmenter de 50% la subvention pédagogique revenant aux U.F.R.
- renforcer l'action d'amélioration des conditions de vie (hygiène et sécurité, cadre de vie)
- mettre en œuvre une véritable politique de communication.

Des crédits supplémentaires ont d'ores et déjà été obtenus par le Président. Ils permettront de poursuivre les efforts entrepris pour la mise en œuvre des nouveaux objectifs pris en compte dans le budget 1990.

ELECTIONS

Les élections aux Conseils d'UFR et Instituts se dérouleront les 26 et 27 avril :

- étudiants : simultanément dans les centres Panthéon (amphithéâtre 2) et PMF (amphithéâtre N), les 26 et 27 avril,

- enseignants. ATOS :

* le 26 avril à Pierre Mendès France (22ème étage)

* le 27 au Panthéon, (galerie Saint-Jacques).

Pour l'UFR 04 et l'ISST, le scrutin aura lieu sur place les 26 et 27 avril.

Consultez les listes électorales : vous avez un droit de rectification, y compris les jours de scrutin.

Date limite de dépôt des candidatures : 23 avril (17 heures).

Durant les vacances de Pâques, un service de permanence est assuré au Secrétariat Général.

LA VIE DES CONSEILS

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (8 mars) et le Conseil Scientifique (14 mars) ont émis un avis favorable concernant les demandes d'habilitations des DEA suivants :

- renouvellement : DEA d'Administration de l'enseignement, de Gestion publique, d'Histoire des sociétés occidentales du Moyen-Age, d'Histoire des sociétés pré-industrielles occidentales, des Relations internationales, de Sociologie du Tiers-Monde.

- création : DEA d'Environnement et archéologie, d'Organisation et dynamique des espaces, d'Economie de la culture et de la communication, de Microéconomie appliquée, de Science administrative, d'Organisations et politiques publiques.

Le Conseil d'Administration du 30 mars a accepté ces demandes. Ont été également étudiées et approuvées, la mise en conformité avec la réglementation des licences et maîtrises d'AES et d'Art et Archéologie, la création du diplôme d'université "Problèmes et pratiques de l'aménagement urbain dans les PVD", la création d'une école doctorale en Science politique, etc.

Un débat intéressant a eu lieu, au Conseil Scientifique, sur la politique à mener en matière de subvention des publications de recherche.

NOUVEAUX DIPLOMES A PARIS I

Maîtrise en Droits Français et Allemand

Par décision de M. le Ministre de l'Education Nationale en date du 17 janvier 1990, l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne a été habilitée à délivrer la Maîtrise en droit, mention droits français et allemand en collaboration avec l'Université de Cologne.

Conforme à la spécialisation de l'Université de Paris I dans

les relations internationales (qui délivre déjà une Maîtrise en droit français et anglais depuis 12 ans), la Maîtrise en droits français et allemand a pour objet de sanctionner des études juridiques intégrées, qui se déroulent pour moitié à l'Université de Cologne et pour moitié à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

Les premiers étudiants français et allemands seront recrutés à la fin du mois de mai 1990. Ils devront être bilingues et aptes à assimiler l'essentiel des systèmes juridiques de la France et de l'Allemagne. Peuvent être en principe candidats les élèves de classe terminale, sous réserve qu'ils obtiennent leur baccalauréat en juillet 1990, et les étudiants de 1ère année de droit ou d'allemand. Les candidatures doivent être déposées avant le 15 mai 1990 et seront examinées par une commission composée de professeurs de Paris et de Cologne à la fin du mois de mai. Pendant les quatre années que dure le programme, les étudiants français ou francophones seront inscrits à l'Université de Paris I, les étudiants allemands ou germanophones le seront à l'Université de Cologne.

Chaque promotion étudiera tout d'abord le droit allemand, à titre principal, et le droit international et le droit français à titre secondaire, à l'Université de Cologne pendant deux ans. Ceux qui auront obtenu des résultats satisfaisants aux examens organisés à l'Université de Cologne seront admis à suivre à l'Université de Paris I, pendant deux ans, à titre principal, des enseignements de droit français et à titre secondaire, des enseignements de droit allemand et international. A l'issue des quatre années, la Maîtrise en droit, mention droits français et allemand, sera délivrée par l'Université de Paris I et un titre de Legum Magister (L.L.M. Köln-Paris) sera très vraisemblablement délivré par l'Université de Cologne.

Ce programme, qui comporte en dernière année trois spécialisations (Droit des affaires, Relations économiques internationales, Barreau français) permet un accès très facile à la profession de juriste international, tant dans les cabinets d'avocats d'affaires que dans les grandes entreprises multinationales. Les besoins en juristes franco-allemands seront particulièrement grands dans les années qui viennent tant en raison de la création du marché unique européen (d'ores et déjà plus du 1/4 des échanges commerciaux de la France et de la RFA sont consacrés à des échanges avec l'autre partenaire) que de l'ouverture des pays de l'Europe de l'Est, dont les systèmes juridiques ont été en général plus fortement influencés par le droit allemand que par le droit français.

Les étudiants intéressés peuvent s'adresser à :
Monsieur le Professeur Michel FROMONT
UFR 07 46 34 97 33

LES DIPLOMES DE PARIS I
VERS DE NOUVEAUX DEBOUCHES

Le diplôme de licence d'histoire de l'art et archéologie permet de s'inscrire aux concours de conservateurs ou associé.

La nouveauté du débouché vient de la future refonte du statut des conservateurs.

Il s'agirait dans un premier temps de fusionner les cinq filières de conservateurs d'Etat (musée, archives, inventaires, fouilles et monuments historiques) pour ne créer qu'un seul corps : les conservateurs du patrimoine qui seront recrutés par un concours public commun (à

l'exception des archivistes).

Les places resteront chères mais la création de ce concours commun aux différentes spécialités pourrait bien favoriser les diplômés d'université plus "généralistes" que ceux des écoles, plus "spécialisés".

Les textes officiels de cette refonte ne devraient pas tarder à paraître.

RELATIONS INTERNATIONALES

DOCTEUR HONORIS CAUSA

Le Ministère de l'Education Nationale a approuvé le 6 juin 1989 la décision du Conseil d'Administration de notre université conférant le titre de Docteur Honoris Causa à Monsieur Bela BALASSA, Professeur d'Economie Politique à l'Université Johns Hopkins de Baltimore (USA)

La cérémonie de remise de diplôme aura lieu le 23 avril 1990.

Erasmus

La Commission des Communautés européennes fera connaître vers le 15 mai prochain ses décisions concernant les demandes de coopération présentées pour l'année 1990-91.

Les enseignants responsables de programme devront procéder avant le 13 juillet à la sélection des étudiants susceptibles de bénéficier d'une bourse Erasmus.

Il est rappelé que cette mobilité qui concerne les étudiants en fin de licence ou de maîtrise permet d'effectuer dans un pays de la CEE une partie des cursus (pas moins de 3 mois) qui sera prise en compte pour l'obtention du diplôme. Erasmus Paris I : Françoise Dreyfus, vice-président
Tél : 46 34 97 97 Dominique Mons Tél : 46 34 97 01

Bloc-Notes Européen

- Fiches techniques sur le Parlement européen et les activités de la Communauté Européenne (1989 415 pages 21X 29,7 cm) Code vente : 30588.2451 125Fr

Fiches vendues au Journal Officiel, Bureau de vente des Communautés européennes 26, rue Desaix 75727 Paris cédex 15 (JO du 24/02/90).

Relations Internationales

3 projets de convention sont à l'étude :

- avec l'Université EOTVOS LORAND à Budapest pour des échanges d'enseignants
- avec l'Université RITSUMEIKAN à KYOTO au Japon pour des échanges d'enseignants
- avec l'Université MAKERERE de KAMPALA en Ouganda pour un appui pédagogique.

Professeurs invités en Avril

Droit Privé Pierre TERCIER, Professeur Université de Fribourg
Droit Public Holib AYADI, Professeur Université de Tunis
Sces Eco André BOLTTHO, Professeur Université d'Oxford

Le 17 mars 1990, le Professeur Claude FOURGEAUD disparaissait subitement. Agé de 63 ans, il était entré à la Faculté de droit et des Sciences économiques, comme chargé de cours, le 1er décembre 1959 ; maître de conférences de mathématiques en 1961, professeur en 1964, il opte pour l'université de Paris I à sa création.

Monsieur le Président, accompagné de nombreux collègues et étudiants, représentait l'université à ses obsèques et a rendu hommage à son œuvre et à ses qualités scientifiques et humaines.

Monsieur le professeur Henin a prolongé cet hommage au nom de la communauté des économistes de Paris I :

"Universitaire et économiste, Claude Fourgeaud avait choisi ces deux états, sans renier jamais sa collaboration à l'administration, sans rien oublier des exigences de sa formation de mathématicien. C'est très brièvement que je tenterai de résumer l'œuvre qu'il a accomplie parmi nous, c'est très simplement que je voudrais évoquer le témoignage qu'il nous laisse.

Mathématicien et statisticien de formation, Claude Fourgeaud a choisi d'assumer totalement son orientation vers l'économie en rejoignant notre corps de professeur. Là ou d'autres avaient posé les principes, il fut l'un des premiers artisans de la construction des enseignements de techniques quantitatives et d'économie formalisée à la Faculté, puis à l'Université. Dès la création de l'UER d'Analyse et politique économique, il fut auprès d'Henri Bartoli l'avocat et l'animateur des options et filières à vocation quantitative. La parfois difficile création du MASS, celle de la maîtrise d'économétrie puis du DEA d'Economie mathématique ont jalonné cette construction progressive d'enseignements spécialisés qui exigeait parfois plus d'énergie pour convaincre et rassurer que pour concevoir et coordonner.

A l'image de compétence et d'exigence qui s'attache aujourd'hui aux filières d'économétrie, Claude Fourgeaud ne fut certes pas étranger. Cette image d'ailleurs lui était spontanément associée par les étudiants.

Professeur, Claude Fourgeaud était celui dont l'exigence était acceptée tant il apparaît qu'il se l'imposait d'abord à lui-même.

Collègue, Claude Fourgeaud était celui dont la fermeté et la franchise forcent le respect de ceux-là mêmes dont elles n'emportent par toujours l'adhésion.

Universitaire, il était celui sur lequel on peut toujours compter pour chercher la solution d'un problème, que ce soit dans la routine de la participation assidue aux différents conseils ou commissions ou dans la diversité des réunions ad hoc où l'on évoque la prochaine rentrée de la maîtrise, où l'on discute du futur équipement du Centre de Calcul.

Directeur de recherche, il savait faire partager aux étudiants de DEA ou doctorants son intérêt pour tel développement théorique ou méthodologique récent. Je me souviens de sa satisfaction de voir s'épanouir de jeunes talents dont beaucoup sont ici aujourd'hui pour témoigner de ce qu'ils doivent à Claude Fourgeaud.

C'est bien la grandeur de notre métier et le paradoxe de cette relation a priori asymétrique du professeur à l'étudiant qu'il n'est pas d'estime plus vraie, de réputation qui ne s'usurpe pas, d'honneur qui ne se sollicite pas, de reconnaissance qui se mérite autant que la considération que nous portent nos étudiants. Je puis ici attester quelle ne fut jamais mesurée à Claude Fourgeaud."

LES ENSEIGNANTS PARTICIPENT AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES

Léon Pressouyre, nommé membre de la Commission Supérieure des monuments historiques (3e section). Arrêté du 30/01/90, J.O. du 15/03/90

Pierre Merlin, nommé membre de la Commission Supérieure des monuments historiques (2e section). Arrêté du 23/02/90, J.O. du 07/03/90

Olivier Kaepelin, nommé pour les Arts Plastiques, pour une durée d'un an, en qualité de rapporteur adjoint au jury chargé de la sélection des pensionnaires boursiers de l'Académie de France à Rome. Arrêté du 20/02/90, J.O. du 01/03/90

Pierre Baqué, nommé membre du Conseil National des programmes. Arrêté du 27/02/90, J.O. du 06/03/90

Michel Rochefort, nommé président du Comité Scientifique du Programme National "Recherche pour le Développement" par décision du Ministère de la Recherche et de la Technologie en date du 20 mars 1990

Michel Zimmermann, Jean-Michel Robert, Maîtres de Conférences, nommés au Conseil National des Universités 21e section, 2e et 4e Sous-Section. Arrêté du 02/03/90, J.O. du 08/03/90

ERRATA

Dans le journal de mars 1990
Membres du Conseil d'Administration
Lire : M. Xavier Greffe, UFR 07
M. Georges Haddad, UFR 27
Membre du cevu
Lire : Mme Cohen, UFR 27

LES ENSEIGNANTS DE PARIS I PUBLIENT

Aux PUBLICATIONS DE LA SORBONNE viennent de paraître

1 - Michel Vovelle - Paris et la Révolution

2 - Adelin Charles Fiorato - Culture et Professions en Italie (XVè - XVIIè siècles)

3 - Raymonde Monnier - Un Bourgeois sans culotte le Général Santerre, l'aventure atypique d'un homme d'affaires parisien qui prend la tête de la révolution populaire. Il consacre sa retraite forcée à un traité sur l'Art du brasseur.

Publications de la Sorbonne - 14, rue Cujas
CID - 131 brd Saint-Michel
Contact : Isabelle Calatayud : tél : 40 46 28 48

☛ François Dagognet : "Corps réfléchis" éd. Odile Jacob
André Kaspi : "La deuxième guerre mondiale" - chronologie commentée - éd. Perrin

☛ Dominique Rivière (participation de) : Ouvrage collectif sur "La CEE Méditerranéenne" - CDU et SEDES

☛ Yves Michaud : "l'Artiste et les Commissaires" éd. J.

Chambon

☛ Sarah Kofman : "Séduction de Sartre à Héraclite" éd. Gallilée

☛ Serge Launois : "Comptabilité financière" (3è Ed. mise à jour). PUF coll. gestion

☛ Patrice Poncet - F. Aftalion : " Le Matif" - 1987 (2è Ed. refondue et mise à jour) PUF Coll. gestion

☛ Françoise Roure - A. Butery : "Options négociables" - PUF Coll. Gestion

☛ René Treuil - P; Darcque - J.C. Poursat, G. Touchain : "Les civilisations égéennes du néolithique et de l'âge du bronze" - Nouvelle Clio n° 1 ter

☛ Patricia Kinder- Gest : "Droit Anglais, I : Institutions politiques et judiciaires" éditeur LGDJ

ECHOS DES UFR ET DES INSTITUTS

INSTITUT DE DEMOGRAPHIE DE PARIS

Dans le cadre des "débat de l'IDP", l'Institut de Démographie de Paris organise le mercredi 16 mai 1990 une journée d'information et de débats sur le thème de l'immigration en France, à destination des étudiants de 2ème et 3ème cycle, des enseignants, chercheurs et des professionnels de la démographie.

Lieu : Amphithéâtre Saint-Charles,
162 rue St Charles Paris 15ème

L'IMMIGRATION EN FRANCE : QUEL AVENIR ?

PROGRAMME DE LA JOURNEE

Matinée :

9h15 - Présentation de la journée : Maryse Jaspard, Enseignant-Chercheur à l'Institut de Démographie de Paris, Université de Paris I.

9h30 - André Lebon, Conseiller à la Direction de la Population et des Migrations, Ministère de la Solidarité, de la santé, et de la protection sociale.

"Présence étrangère et d'origine étrangère en France ; dénombrement et méthodes".

10h15 - Jacqueline Costa-Lascoux, Directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique, Laboratoire de sociologie juridique de Paris II.
"Immigré, Etranger, National : question de définition".

11h - Luc Legoux, Enseignant-Chercheur à l'Institut de Démographie de Paris, Université de Paris I
"Panorama des projections démographiques récentes sur les étrangers".

11h30 - Débat

Après-Midi :

14h - Gérard Noiriel, Enseignant-Chercheur à l'Ecole Normale Supérieure

"Immigration et construction de l'Etat-Nation".

14h45 - Jean-Claude Barreau, Président de l'Office des Migrations Internationales, Président de l'Institut National d'Etudes Démographiques.

"Les flux migratoires".

15h30 - Hervé Lebras, Directeur de Recherche à l'Institut National d'Etudes Démographiques.

"Comment mesurer l'intégration ?"

16h15 - Débat

17h - Conclusion

17h30 - Cocktail

Pour les débats sont invités dans le public des "discutants" de divers horizons (CIMADE, SSAE, FAS, APRD, Alliance Population et Avenir...)

Pour tous renseignements contacts : Maryse Jaspard, Luc Legoux Tél: 43 37 48 11

UFR 05 Droit des Affaires

Le professeur Yves Guyon a présenté un rapport sur les G.I.E. en droit français à un colloque organisé à l'Université de Louvain-la-Neuve (Belgique) le 15 mars 1990, sur les groupements d'entreprises en droit communautaire. Cette participation s'inscrit dans le cadre d'une collaboration régulière entre le Centre de droit privé de Paris I, le département de droit économique de Louvain-La-Neuve et les facultés de droit de Munich et Genève.

UFR 06 Gestion

Le mercredi 28 mars a eu lieu la cérémonie de remise des diplômes des étudiants du DESS MARKETING de la promotion 1989.

Inaugurée l'an dernier, la cérémonie a revêtu une grande solennité. Les étudiants sont en robe noire pour l'occasion. Devant une assistance très nombreuse (plus de 500 personnes) composée des familles et amis des étudiants, des professeurs et des professionnels, Monsieur le Président, Monsieur Parent, Directeur de l'UFR 06, Monsieur le Professeur Lassegue et Monsieur Granger, Directeur de Wunderman ont successivement rappelé qu'appuyée sur la tradition et ses bases anciennes, l'Université s'est depuis vingt ans résolument lancée vers l'avenir.

DESS MARKETING : 17 rue de la Sorbonne
Tél : 40 46 22 11

UFR 07

Le Centre de Recherche Européenne et Communautaire de l'Université de Paris I organise le mardi 15 mai 1990 à 14h une journée d'étude sur la Législation économique yougoslave à l'épreuve de la coopération CEE-Yougoslavie
Contact : Marguerite de Perier : 46 34 97 52

UFR 09 Histoire

Le Centre de Recherche d'Histoire des Mouvements Sociaux et du Syndicalisme organise le "Prix Jean Maitron".

Ce prix de 5000F est décerné chaque année à la fin novembre. Il couronne un mémoire de maîtrise des étudiants en sciences sociales dont les travaux prolongent l'œuvre de Jean Maitron (mouvement social, mouvement ouvrier, syndicalisme, aux XIXe et XXe siècles, France et Etranger). Un seul exemplaire à fournir avant le 15/09/90.
Contact : Aline Fernandez 42 78 33 22

Le Centre de recherche de droit constitutionnel de Paris I organise le dernier samedi de chaque mois un séminaire libre ouvert à tous ceux qui sont intéressés par la discipline constitutionnelle. La séance de janvier a été consacrée à une communication de Nicolas Wahl, directeur de l'Institut d'études françaises de l'Université de New York sur le thème "Le principe d'accountability et le système politique français".

Celle de mars à d'Odon Vallet, ancien élève de l'ENA, sur le thème "Archéologie constitutionnelle".

La prochaine séance aura lieu le 19 mai à 10h30, salle de

droit public (Panthéon 2ème étage) sur le thème "L'exception d'inconstitutionnalité" par Olivier Duhamel, professeur, directeur de la Revue "Pouvoirs".

Le Centre a également organisé le 8 février une conférence en anglais sur le thème "Les relations Etat fédéral, états fédérés aux Etats-Unis, évolution récente" avec la participation de M. Mitchell Daniels, directeur du Hudson Institute à Indianapolis, ancien conseiller du président Reagan.

Le Centre a tenu le 19 janvier la première réunion consacrée au projet "Bibliographie constitutionnelle de la Vème République".

Contact : 42 71 70 56

ASSOCIATION SPORTIVE

Résultats saison 89-90

Escrime

Championnat inter-académique par équipe

jeudi 08/02/90 Centre A.Massard

L'équipe masculine est classée 3ème (Albanet, Nunes, Hennequin, Fritch)

Jeudi 15/02/90 Centre A.Massard

L'équipe féminine est classée 2ème (Namuroy, Garel, Pelloux)

Echecs

1er Open des grandes écoles samedi 10/03/90

Nemirovski (étudiant en 1ère année de Sciences Economiques)

classé 2ème execquo (6 pts)

Tournoi d'échecs interne à Paris I

samedi 17 mars 1990 St Charles

Il a réuni 25 participants qui se sont affrontés 7 rondes durant. Les trois premiers sont :

Catégorie joueurs classés

- | | |
|-----------------------|--------------|
| 1) Philippe Jouffret | 6,5 pts (30) |
| 2) Stéphane Maignan | 6 pts (30,5) |
| 3) Georges Vassilakis | 5 pts (30) |

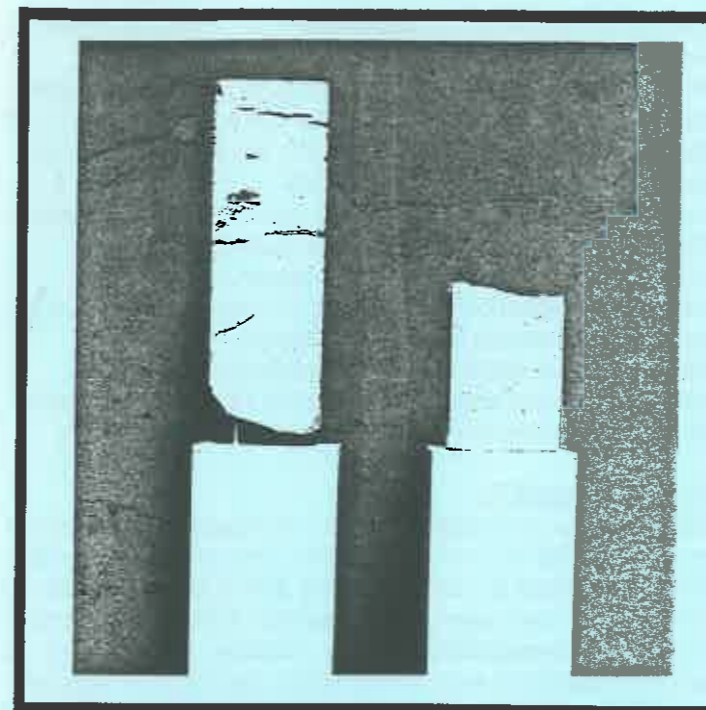
Catégorie joueurs non-classés (étudiant/ATOS)

- | | |
|--------------------------|--------------|
| 1) Thierry Asselin Hamon | 4,5 pts (29) |
| 2) Ludovic Jamet | 4 pts (25) |
| 3) Olivier Geny | 4 pts (22,5) |

INITIATIVES ETUDIANTES

Des étudiants en Arts Plastiques (UFR 04) ont érigé une stèle Paris-Bucarest, sculpture en deux parties dont la première est au Centre Saint-Charles et la deuxième à l'Université d'Arts de Bucarest.

Sur le socle se trouve le poème ci-après :



De l'obscurité, soudain émerge la matière ; matière brute emprisonnée dans le bloc et qui, refusant de se contenir, s'élançait aussitôt vers le ciel comme pour se dresser et défier les puissances obscures, au risque de se rompre, au risque de se perdre. Alors la matière devient forme, et la forme se fait présence, présence de l'objet qui, dans sa poussée douloureuse, inévitablement se fissure, se brise puis se morcelle. Mais dans son morcellement il conserve les traces, à jamais gravées, des coups de l'outil qui déjà se font signes, signes du langage, langage du signe.

Le dialogue est ouvert...Le silence est rompu.

Premiers balbutiements d'un langage archaïque, premiers cris chuchotés d'une conscience renaissante, première lueur vacillante d'un semblant de liberté. D'un pas hésitant il s'avance au milieu des décombres. Il sait que l'ascension sera longue et difficile, mais désormais il n'a plus peur. Il se retourne une dernière fois comme pour fixer dans sa mémoire l'empreinte de ce qui fut. Alors enfin seulement il regarde devant lui et prononce quelques mots, faisant de cette écriture primitive un langage universel.

Pascal Memmi

UFR 04

Les associations d'étudiants des magistères de finances et de droit des activités économiques organisent un débat sur "Les moyens de défense anti-OPA" le mardi 24 avril à 17 h (amphi LIARD).

Nouvelle association : SLASH, objet : développement et application des méthodes informatiques à la recherche en histoire de l'art au sein de l'Université. Siège social : chez Mlle Barrier (Myriam), 59, rue Saint-Didier, 75116 Paris.
Date : 25 janvier 1990

SUR VOTRE AGENDA

COLLOQUES - CONFERENCES - CONCERTS
AVRIL 1990

Forum Employeurs-Etudiants de Paris I
mercredi 4 avril, amphi III (Panthéon)
mercredi 4 avril et jeudi 5 avril, Galeries Soufflot et St Jacques (Panthéon) 13h-16h (responsable : O. Milcamps)

Récital de chant, musique florentine des XVIe et XVIIe siècles (Lyra Barberina)
vendredi 6 avril, amphi Richelieu (Sorbonne) 19h30-22h30

Journées scientifiques d'économie africaine
samedi 7 avril, amphi Turgot (Sorbonne) 9h-18h
(IEDES : Centre de Recherche Economique, Tél 43 36 23 55)

Tournoi interuniversitaire d'échecs
samedi 7 avril salle 54 + galerie St Jacques (Panthéon)
8h-22h Contact : Thierry Asselin
Représentations théâtrales "Troupe de la Sorbonne" :
PIRANDELLO

vendredi 20 avril, samedi 21 avril amphi Richelieu 19h-22h
mercredi 25 avril amphi Richelieu 18h-22h30
Contact : Valérie Weinzaeppel Tél 43 31 32 56

Conférences sur les carrières internationales (magisphère MRI)
jeudi 26 avril - 19h-21h + vendredi 27 avril 17h-21h
amphi Turgot (Sorbonne)
Contact : Olivier Salles 43 57 93 69

Finale du prix Bohuslav Martinu
(concours international de piano)
vendredi 27 avril amphi Richelieu (Sorbonne) 18h-20h
Contact : Jill Nizard, Association pour la musique et les Arts Tchécoslovaques - 8, rue Notre Dame des champs 75006 Paris

Conférence sur les entreprises françaises et les Pays de l'Est
vendredi 27/04/90 amphi Lefebvre (Sorbonne) 18h-21h
Contact : Olivier Salles 43 57 93 69

"Les théories des limites en bio-éthique" (débat autour du numéro d'Esprit d'octobre 1989, introduit par Pierre Bouretz et Eric Conan)
samedi 28 avril amphi Bachelard 17h30-19h30
(collège de Philosophie, séminaires de 3ème cycle UFR 11, Programme : "Le sujet de l'Ethique" Contact : M. Ferry)

Colloque international sur le philosophe anglais T.Hobbes
samedi 28 avril amphi Turgot (Sorbonne) 9h-19h
Contact : Mme Paule Carrive UFR de Philosophie UPI

Représentation théâtrale "Troupe de la Sorbonne"
samedi 28 avril amphi Richelieu (Sorbonne) 18h-22h30
Contact : V. Weinzaeppel 43 31 39 56 ou 45 39 66 60

COURRIER DES LECTEURS

Voix d'ATOS

par Evelyne REBOUL, Attachée d'Administration Scolaire et Universitaire, Syndiquée.

Par ce "point de vue" qui est le résultat de discussion entre collègues, que nous espérons exprimer régulièrement et que nous concevons comme une contribution à la démocratie et à la transparence, nous nous efforcerons d'apporter des éléments d'information, une opinion sur les problèmes nationaux et sur les problèmes propres à Paris I.

Le mois prochain nous essaierons d'y voir plus clair sur le déroulement de la prochaine rentrée (inscriptions par minitel sectorisation ?) que les personnels ATOS, par respect pour les usagers et pour eux-mêmes, ne sont plus prêts à assurer dans n'importe quelles conditions et nous aborderons les problèmes de locaux après le déshonneur que nous a fait la télévision (FR3) d'une publicité non mensongère.

Nous évoquerons cette fois les problèmes liés à la rénovation de la grille fonction publique et aux qualifications. Revalorisation, reconnaissance des qualifications, toutes les informations sur la nouvelle grille de la fonction publique reprennent ces termes. Quelle signification concrète peut-on en dégager pour les personnels ATOS de l'université ?

Pour la majorité des personnels ATOS la qualification professionnelle est le résultat de connaissances théoriques liées à une pratique et à une accumulation d'expériences leur permettant de maîtriser un travail qualifié. Dans les universités, comme dans les collèges et lycées, il n'existe plus depuis longtemps de tâches d'exécution. La pénurie de postes, l'augmentation du nombre des étudiants ont obligé chacun d'entre nous à "faire face". Compétences, adaptabilité, mobilité, font partie de nos vécus quotidiens que l'on travaille dans une UFR ou dans un service administratif.

Un agent de bureau, un commis qui accueille, inscrit, gère le cursus d'un étudiant est plus proche, par la nature de ses tâches, d'un conseiller d'éducation de lycée que d'un personnel d'exécution ou d'application comme le traduit sa rémunération. Dans les services administratifs la complexité des diplômes et formations, des statuts, des modes de financement nous oblige depuis longtemps à faire preuve de compétence et d'efficacité.

Or que vaut une qualification si elle n'est pas reconnue financièrement ? La nouvelle grille nous apporte-t-elle des réponses ?

Pour les catégories C et D :

Alors que depuis longtemps dans la répartition des tâches la distinction entre commis, ATB, agent de bureau, auxiliaire, contractuel et même agent de service est devenue purement fictive, on nous propose 5 échelles différentes avec pour 4 d'entre elles un grade de débouché ouvert à une personne sur 4. De plus un espace indiciaire permettrait à 10 % de ce quart d'espérer augmenter sa rémunération de 35 points d'indice s'il fait partie des meilleurs, des plus mobiles, des plus "techniques".

Bien sur on nous dit que les agents de bureau vont voir leur salaire de fin de carrière augmenté de 880 fr. mais ils commenceront toujours cette carrière à l'indice 220 ce qui correspond à 4400 fr. nets mensuels et il leur faudra attendre 11 échelons et plus de 30 ans de carrière pour atteindre dans le meilleur cas l'indice 310 soit 6300 fr. nets par mois avec des durées d'échelons qui font qu'il faut 4 ans pour gagner 100 r. de plus. Il semblerait également que

l'accès à l'échelle correspondant au grade de commis leur soit impossible.

Au sommet des "échelles" le commis le plus méritant (AAP) pourrait espérer terminer sa carrière à l'indice 371. Il atteindrait dès le 8ème échelon (sur 11) le salaire minimum de 6500 fr. que nous réclamons tous !

Quel personnel concerné peut estimer sa qualification reconnue par les dispositions de la nouvelle grille ?

A PARIS I de nombreux collègues appartiennent à ces catégories, l'absence d'information concernant le nombre de postes et la manière dont ils sont occupés (si souvent demandées en vain et non trouvées dans les PV des conseils bien que prévues par la loi de 1984) nous empêche de mieux analyser les répercussions pour nos collègues.

Pour la catégorie B :

Des mesures plus satisfaisantes : la fusion des 2 premiers grades (SASU et chef de section), une revalorisation des indices de début de carrière portés à 279 (encore moins de 6000 fr. nets mensuels), mais pourquoi créer un classement indiciaire intermédiaire lié à la mobilité, la technicité, la fonction exercée ? est-ce pour éviter d'ouvrir plus largement la catégorie A à ceux qui exercent effectivement ce type de fonctions ? Et que signifie un classement indiciaire intermédiaire : une prime sous forme de points d'indice non pris en compte pour la retraite ?

Pour la catégorie A :

La fusion de la 1ère et la 2ème classes permettra un déroulement de carrière plus linéaire mais ne se traduirait pas par une modification des indices ; par contre les attachés principaux vont bénéficier d'une revalorisation intéressante : 125 points d'indice supplémentaires en fin de carrière. Collègues passons l'examen ! son caractère actuel (1/2 heure de présentation de carrière, 2 questions pointues style bachotage qui font douter que les attachés soient capables de consulter une documentation administrative) n'est pas très engageant ; mais que peut-on vous offrir de plus difficile à gérer qu'un LEP aussi complexe à administrer qu'une PME, ou qu'un immeuble comme PMF ? Vos 125 points vous les aurez bien mérités !

Cette réforme qui prendra 7 ans ne prend à notre avis pas en compte la qualification professionnelle effective des personnels ni le niveau de qualification attaché aux emplois. Pénétrer 5 échelles pour les catégories C et D c'est méconnaître que notre système éducatif s'est donné comme objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et que les candidats aux concours administratifs sont généralement sur-diplômés.

Puissent les négociations d'adaptation de la grille aux différents corps de personnels de l'Education Nationale tenir compte de toutes ces données et de nos spécificités.

Directrice de la publication : Françoise DREYFUS

Directrice de la rédaction : Geneviève MARINGE

Conception et réalisation :

Jean CHAZELAS, Dominique MONS, Valérie DAMBREVILLE,

Annie LE MEUR, Annie NOYE, Frédérique DE LATORRE,

Mise en page : Patrice OLIVIER

Bernard LARDE, Gilberte REVERET,

centre de reprographie Sorbonne

Gérard NOYE, centre de reprographie P.M.F.

Le journal est ouvert à tous et un courrier des lecteurs attend vos remarques et suggestions.

Les informations doivent parvenir au secrétariat de la Présidence le 20 de chaque mois.

Pour le mois de mai le 24 avril.